

FCO - Produits de désinsectisation utilisables pour le traitement des ruminants

Dans le cas de la FCO, en l'absence de produit disposant d'une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) spécifique dans l'indication *culicoïde sp*, les textes préconisent l'utilisation de produits à base de pyréthrinoïdes.

MÉDICAMENT	UTILISABLE CHEZ			ADMINISTRATION	DOSE	Durée action AMM (rcp)
	BOVINS	CAPRINS*	OVINS			
BUTOX 7,5 Pour-on (deltaméthrine)	OUI	NON	(OUI mais pas avec cette indication)	Pour-on sur la ligne du dos	10 ml/bovin de moins de 100 kg – 20 ml/bovin de 100 à 300 kg –30 ml bovins>300 kg (ovins : selon prescription vétérinaire)	8 à 10 semaines
BUTOX 50% (deltaméthrine)	OUI	NON	OUI	Immersion ou pulvérisation	60 ml pour 100 l d'eau	Absence de donnée
VERSATRINE (deltaméthrine)	OUI	NON	(OUI mais pas avec cette indication)	Pour-on sur la ligne du dos	10 ml / bovin – (ovins : selon prescription vétérinaire)	4 à 6 semaines
DELTANIL 10MG/ML (deltaméthrine)	OUI	NON	(OUI mais pas avec cette indication)	Pour-on sur la ligne du dos	10 ml / bovin – (ovins : selon prescription vétérinaire)	4 à 6 semaines
DECTOSPOT 10MG/ML (deltaméthrine)	OUI	NON	(OUI mais pas avec cette indication)	Pour-on sur la ligne du dos	10 ml / bovin – (ovins : selon prescription vétérinaire)	4 à 6 semaines
INSECINOR 10MG/ML (deltaméthrine)	OUI	NON	(OUI mais pas avec cette indication)	Pour-on sur la ligne du dos	10 ml / bovin – (ovins : selon prescription vétérinaire)	Non précisé pour les mouches
ECTOFLY 12,5 MG/ML (cyperméthrine)	NON	NON	(OUI mais pas avec cette indication)	Pulvérisation en éventail sur toutes les zones à protéger	Jusqu'à 25kg, 20 ml- de 25kg à 40kg, 30ml-plus de 40kg, 40ml (posologie retenue : la plus élevée)	6 à 8 semaines
SEBACIL (phoxim)	(OUI mais pas avec cette indication)	(OUI mais pas avec cette indication)	(OUI mais pas avec cette indication)	Balnéation, pulvérisation ou friction à l'éponge	après dilution et selon prescription vétérinaire par espèce	Rémanence 2 à 8 semaines selon les espèces de parasites Autre : interdit laitière, pas de LMR lait

* C'est la prescription du vétérinaire pour les caprins qui doit spécifier les modalités d'administration, les doses d'emploi et les délais d'attente